

CAHIER DE LA VILLE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE



La ville de Port Saint Louis du Rhône est située à l'extrême ouest de la Métropole Aix Marseille Provence.

Entre espaces naturels remarquables et industrie, elle est l'interface entre le paysage industriel de la ZIP de Fos et le Parc de Camargue.

Un développement économique harmonieux en lien avec le nautisme et les énergies renouvelables associé au maintien de la qualité de vie sont ses priorités.

Coordonnées :

Ville de Port Saint Louis du Rhône
Hôtel de Ville
Avenue du Port
Tél. 04 42 86 90 00
courrier@portsaintlouis.fr
www.portsaintlouis.fr

Un besoin vital d'amélioration des liaisons routières

Il est devenu essentiel de doter le territoire des équipements et infrastructures répondant aux ambitions de la place portuaire Fos-Marseille. Cela passe par un recalibrage et un équilibre des liaisons d'Est en Ouest comme du Nord au Sud pour permettre un développement efficace de la zone.

Les enjeux d'un développement durable pour accompagner la croissance de la ZIP de Fos deviennent cruciaux. La liaison routière Fos-Salon en fait partie. Le réseau des déplacements montre de plus en plus ses limites face au développement d'un trafic lié à la croissance des zones d'activités portuaires qui génère une forte augmentation des flux containers et du multimodal. Cela touche, pour le réseau routier, aussi bien les transports de marchandises que les déplacements des personnes. Cette inadaptation aux besoins pénalise toutes les activités par les encombrements qu'elle génère et par l'insécurité qui touche la mobilité des personnes notamment pour les habitants à l'ouest du Golfe.

L'axe Fos-Salon s'inscrit dans la logique qui anime le développement de l'axe Rhodanien-Méditerranée. Il participera à l'attractivité de la zone dans un environnement très concurrentiel. Il apportera donc une amélioration importante à cette situation.

Mais la bonne transversalité des voies de circulation qui permettra d'irriguer les principaux pôles d'activités actuels et futurs ne doit pas se faire au détriment des pôles urbains. La bonne organisation du territoire favorisée par un réseau d'échanges adapté doit contribuer à mieux articuler les zones urbaines indispensables à l'accueil des populations participant à son développement, les zones d'activités portuaires et les espaces naturels à préserver. C'est vital pour l'avenir du territoire.

Or, la situation actuelle, souffre de plus en plus de son inadaptation et répond de moins en moins aux exigences d'une mobilité durable comme au bien-être des populations qui animent ce territoire.

Le projet de liaison Fos-Salon est un maillon important de cette remise à niveau.

ÉVITER UN DEVELOPPEMENT DESEQUILIBRE

Un réseau routier incompatible avec les perspectives de développement économique

La ZIP de Fos sur Mer constitue un atout majeur pour l'aire métropolitaine. Elle représente un pôle stratégique de développement pour la France et l'Europe du sud.

Elle offre pour l'Europe du Sud une porte d'entrée multimodale essentielle sur l'axe Rhône Méditerranée.

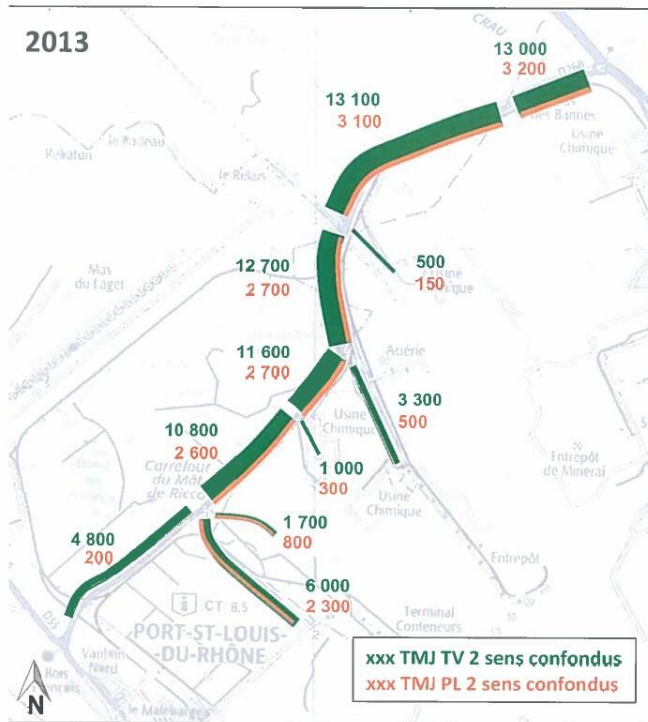
Contrairement à la plupart des autres grands ports internationaux, la ZIP ne bénéficie pas d'une connexion directe de type autoroutier vers les plateformes logistiques proches et en direction de l'hinterland national et européen.

Le principal accès au réseau autoroutier des môles minéralier, conteneur et des plateformes logistiques internes (Distriport et la Feuillane) s'effectue par l'axe Fos-Salon dont les caractéristiques constituent aujourd'hui un véritable verrou.

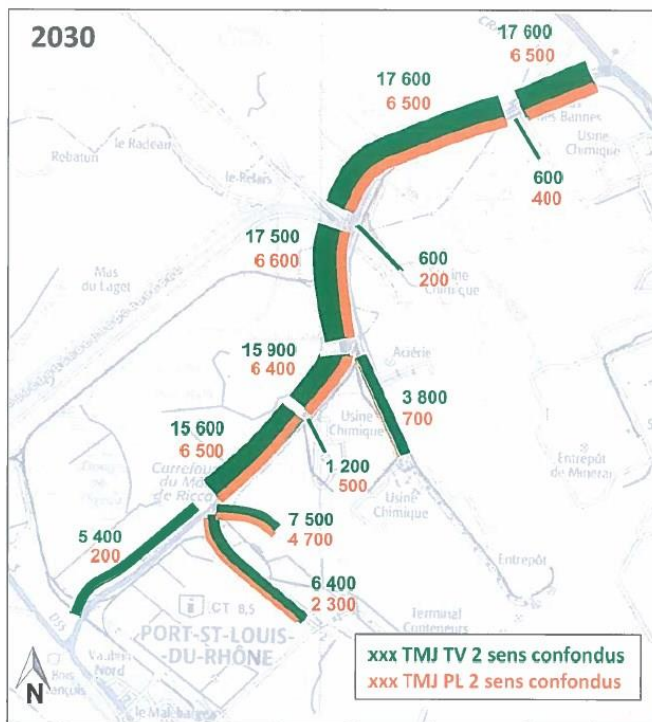
Cependant, c'est plus largement que le réseau actuel de déserte de la ZIP ne répond pas correctement aux besoins existants et a fortiori aux besoins et aux perspectives de développements futurs. La croissance du trafic à containers évoluant de 1,3 M à 2 M pour les prochaines années. Accompagné par une augmentation du multimodal à terme de 50%.

Que ce soit la RD268, la RN 568 et la RN569, c'est tout le réseau qui est actuellement saturé, insuffisant en capacité et en qualité et doit être mis à niveau afin de résorber les difficultés actuelles et à venir.

Traffics Moyens Journaliers sur la RD268



Traffics Moyens Journaliers estimés sur la RD268 en 2030



Prévision d'évolution du trafic sur la RD 268 routier – Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

De nombreux projets de développement économique sont en cours notamment à l'Ouest de la ZIP, qu'ils soient portuaires, logistiques (Distriport 2) ou industriels (PIICTO). Cette situation va générer en elle-même un accroissement important des trafics.

La commune de Port Saint Louis du Rhône qui prend de plus en plus sa part dans cette évolution, s'inscrit dans une dynamique forte de développement économique (pôle nautisme, transition énergétique) et urbain qui vont également engendrer une augmentation conséquente du trafic routier local.

Pour maintenir un équilibre essentiel du territoire il est vital que la réalisation de la mise en 2*2 voies de la RD 268 soit engagée sans tarder. C'est la condition pour que l'amélioration des trafics en amont diffuse son efficacité jusqu'aux terminaux containers et logistiques à l'ouest du Golfe de Fos.

C'est aussi la condition pour assurer une maîtrise des déplacements adaptés aux enjeux de la zone : fiabilité, fluidité et sécurité.

SOUTENIR LES AMBITIONS TERRITORIALES

Les ambitions de développement du territoire portées par le GPMM et soutenues par la Métropole, s'appuient sur une bonne desserte multimodale. Le report vers le fret ferroviaire et fluvial ne suffira pas à réduire le trafic routier qui se congestionne de plus en plus.

Les ambitions territoriales s'affirment aussi à l'ouest du Golfe de Fos. Elles dépassent en l'Etat largement les prévisions d'échanges projetées lors de la conception de la ZIP. Les nouveaux projets industriels qui se développent autour de la zone portuaire et son hinterland doivent s'intégrer dans un réseau de communication adapté à la croissance des trafics (recalibrage des voies, connexions routières, ouvrages, zones de services...).

Le renforcement du report modal vers le ferroviaire et le fluvial implique une adaptation des réseaux de déplacements et de transport aux nouveaux besoins.

La remise à niveau de l'axe Fossette - Distriport entamé avec le réaménagement de l'échangeur de la Fossette est un maillon indispensable pour l'amélioration des trafics vers PIICTO, le port à container et l'aire économique de Port St Louis du Rhône (Distriport 1&2, Pôles « nautisme et mer », éolien, urbain, ...)

PRESERVER LES AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES

La ZIP de Fos dispose de réserves foncières importantes. Cela laisse prévoir une pression économique qui continuera à s'exercer sur ces territoires.

Mais les nouvelles exigences en matière environnementales aussi bien en terme réglementaire que sociales indiquent que les espaces concernés devront faire la part entre nouvelles implantations et compensations environnementales.

Le territoire de Port St Louis est particulièrement exposé au regard des futurs projets urbains et économiques.

L'amélioration des flux de transports et de déplacements par le Nord Est en connexion directe avec l'axe Rhodanien, favorisera l'attractivité de la zone et exposera le territoire à une pression foncière et industrielle grandissante exacerbant ainsi la compétition territoriale. Il est donc important de bâtir un modèle évolutif des déplacements qui permette de réduire les nuisances pour les populations riveraines.

Les fondements des développements à venir de la ville prennent significativement en compte l'équilibre entre les zones d'activités et les espaces naturels. C'est le cas du Pôle d'activités « nautisme et produits de la mer ». Il en est de même pour les projets orientés vers la transition énergétique initiés par l'éolien flottant en préparation sur zone.

La commune de Port St Louis met tout en œuvre pour s'engager dans un développement durable aussi bien pour ses équipements publics que pour les services à la population ou pour la préservation de son patrimoine naturel. Cette volonté communale répond aux préoccupations de ses habitants et aux intérêts de ses acteurs économiques.

Dans la continuité de l'axe Fos-salon, la priorité que représente l'amélioration du réseau routier (D268) pour la desserte de PIICTO, de Distriport 1 et 2, de la ville et de ses pôles d'activités est le gage de systèmes d'échanges et de transports adaptés indispensables pour un bon équilibre territorial. Pouvoir gérer au mieux l'augmentation des flux actuels et futurs est vital afin d'éviter les impacts qui iraient à l'encontre d'une mobilité durable.

CONCLUSION

Doter la ZIP d'un accès routier adapté aux trafics lourds et importants est essentiel pour répondre aux problématiques actuelles et futures de congestion, de pollution et d'accidentologie tout en soutenant ses ambitions de développement.

Mais cela ne doit pas retarder la requalification en 2*2 voies de la RD 268, liaison terminale des principaux pôle économique mais aussi et surtout de la commune de Port Saint Louis du Rhône.